

COMPTES RENDUS
BUREAU
Jeudi 26 septembre 2019 à 9h00
Toulouse, 6 rue Leduc - Locaux Toulouse Métropole - salle Métropole

L'an deux mille dix-neuf le jeudi vingt-six septembre à neuf heures sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MOUDENC, Président, le Bureau de Toulouse Métropole s'est réuni à Toulouse, 6 rue Leduc – Locaux Toulouse Métropole – salle Métropole.

Participants

Afférents au Bureau :	68
Présents :	55
Procurations :	10
Date de convocation :	20 septembre 2019

Présents

Aigrefeuille	Mme Brigitte CALVET
Aucamville	M. Gérard ANDRE
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL
Balma	M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES, M. Bernard KELLER
Brax	M. François LEPINEUX
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO
Colomiers	M. Damien LABORDE, Mme Karine TRAVAIL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON
Cugnaux	M. Michel AUJOLAT
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Flourens	M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac	M. Michel SIMON
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	M. Michel ROUGE
Lespinasse	M. Bernard SANCE
L'Union	Mme Nadine MAURIN, M. Marc PERE
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Montrabé	M. Jacques SEBI
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	Mme Marie-Dominique VEZIAN
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	Mme Dominique FAURE
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	M. Sacha BRIAND, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. François CHOLLET, M. Henri DE LAGOUTINE, Mme Marie DEQUE, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Francis GRASS, Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, M. Romuald PAGNUCCO, Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, M. Pierre TRAUTMANN, M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	M. Patrick BEISSEL, M. Claude RAYNAL
Villeneuve-Tolosane	M. Dominique COQUART

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
M. Maurice GRENIER	Robert MEDINA
M. Gilles BROQUERE	Pierre TRAUTMANN
M. Bruno COSTES	Grégoire CARNEIRO
M. Franck BIASOTTO	Sylvie ROUILLON VALDIGUIE
M. Jean-Claude DARDELET	Bertrand SERP
Mme Ghislaine DELMOND	Julie ESCUDIER
M. Jean-Luc LAGLEIZE	Sacha BRIAND
M. Djillali LAHIANI	Francis GRASS
M. Daniel ROUGE	Annette LAIGNEAU
Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD	Jacques DIFFIS

Conseillers excusés

Toulouse	Mme Michèle BLEUSE, M. Pierre COHEN, M. Pierre LACAZE
----------	---

Rappel de l'ordre du jour

- 1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU BUREAU DU 13 JUIN 2019**
- 2 RESSOURCES HUMAINES**
 - 2.1 Emplois de Toulouse Métropole : autorisation de recruter des agents contractuels - *DEL-19-0812*
 - 2.2 Emplois de Toulouse Métropole - autorisation de recruter des agents contractuels : rectification de la délibération 19-0543 du 13 juin 2019 - *DEL-19-0966*
 - 2.3 Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) : précisions et intégration du cadre d'emploi des ingénieurs en chef - *DEL-19-0813*
 - 2.4 Création d'une prime d'intéressement collectif pour la réorganisation des dépôts Monlong et Raisin - *DEL-19-0814*
 - 2.5 Théâtre et Orchestre du Capitole - Personnel artistique et techniciens du spectacle : modification d'emploi - *DEL-19-0927*
 - 2.6 Renouvellement de la mise à disposition de personnel de Toulouse Métropole auprès de la Mission Locale de Toulouse - *DEL-19-0827*
 - 2.7 Mise à disposition de personnel de Toulouse Métropole auprès du Commissariat à l'Aménagement, au Développement et à la Protection du Massif des Pyrénées - Direction du développement des capacités des territoires - *DEL-19-0215*
 - 2.8 Application du règlement général de la protection des données (RGPD) aux données personnelles liées à la rémunération des agents : adoption d'une convention avec la Recette des Finances de Toulouse - *DEL-19-0974*
- 3 ADMINISTRATION**
 - 3.1 Communes de Aussonne, Blagnac, Cugnaux, Saint-Jory et Toulouse - Implantation de canalisations souterraines électriques, d'un poste de transformation et d'un support pour conducteurs aériens : adoption de conventions de servitudes avec ENEDIS - *DEL-19-0869*
 - 3.2 Achat d'équipements de protection individuelle : adoption d'une convention de groupement de commandes avec des communes membres de Toulouse Métropole - *DEL-19-0878*
- 4 FINANCES**
 - 4.1 ZAC Garonne : versement d'une avance à la SEM Oppidea - *DEL-19-0908*
 - 4.2 Demande d'admission en non-valeur des titres irrécouvrables et reprises de provisions - Budget principal et budgets annexes Eau Potable et Assainissement - *DEL-19-0907*
 - 4.3 Commune de Bruguières - Secteur hors zone d'activité économique et zone d'équipements publics : approbation d'une convention de reversement partiel de Taxe d'Aménagement Majorée (TAM) - *DEL-19-0910*
 - 4.4 Commune de Cugnaux - Secteur Glassière : approbation d'une convention de reversement partiel de Taxe d'Aménagement Majorée (TAM) - *DEL-19-0911*
 - 4.5 Commune de Gratentour - Secteur " commune " : approbation d'une convention de reversement partiel de Taxe d'Aménagement Majorée (TAM) - *DEL-19-0912*
 - 4.6 Commune de Saint-Jory - Secteur " urbanisé " : approbation d'une convention de reversement partiel de Taxe d'Aménagement Majorée (TAM) - *DEL-19-0913*
 - 4.7 Commune de Toulouse : approbation d'une convention de reversement partiel de Taxe d'Aménagement Majorée (TAM) sur différents secteurs - *DEL-19-0909*
 - 4.8 Convention de reversement du produit des forfaits post stationnement - exercice 2020 - *DEL-19-0914*
- 5 PROSPECTIVE, CONTRACTUALISATION ET PROGRAMMATIONS METROPOLITAINES**
 - 5.1 Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 - Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse (ENSA Toulouse) - Réhabilitation et extension du bâtiment : adoption de la convention d'opération - *DEL-19-0876*
 - 5.2 Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 CROUS Toulouse Occitanie- Réhabilitation des bâtiments 1, 2, 3 de la cité universitaire Daniel Faucher : adoption de la convention d'opération - *DEL-19-0882*
- 6 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI**
 - 6.1 Numérique - Etude relative aux objets connectés (IOT) : adoption d'une convention avec la Banque des Territoires - *DEL-19-0877*
- 7 URBANISME ET PROJETS URBAINS**
 - 7.1 Conduite de l'inventaire du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Toulouse dans le cadre des études du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) et poursuite de la réalisation de la carte archéologique de Toulouse Métropole - Convention cadre pluriannuelle conclue avec l'Etat et la mairie de Toulouse : adoption de l'avenant n°2 au titre de l'année 2019 - *DEL-19-0744*

- 7.2 Toulouse EuroSudOuest - Libération du Centre Technique du Raisin - Réalisation d'un techno-centre municipal et métropolitain Avenue d'Atlanta : adoption d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Mairie de Toulouse - *DEL-19-0534*
- 8 AMENAGEMENT ET POLITIQUE FONCIERE**
- 8.1 ZAC Gabardie (Toulouse) : approbation du bilan de clôture de la concession d'aménagement - *DEL-19-0427*
- 8.2 ZAC Gabardie (Toulouse) : approbation de la suppression de la ZAC - *DEL-19-0428*
- 8.3 Opération d'aménagement Toulouse EuroSudOuest - Fonciers ferroviaires mutables - Etablissement de plans de gestion environnementaux et réalisation d'une étude portant sur les conditions de démolition des bâtiments et réseaux ferroviaires désaffectés : adoption d'une convention financière avec Europolia et la SNCF - *DEL-19-0757*
- 8.4 Commune de Bruguières - Secteur Le Coustou - 37 rue de la Briqueterie : approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) avec la société XF Investment - *DEL-19-0854*
- 8.5 Opérations foncières - Communes d'Aussonne et de Mondonville - Chemin de la Vitarelle - Aménagement de voirie : acquisition de terrains à la société ADAM US et aux consorts SARLABOUX - *DEL-19-0724*
- 8.6 Opérations foncières - Commune de Bruguières - 9 rue du Lavoisier : acquisition d'emprises foncières appartenant aux consorts LAURENT - *DEL-19-0718*
- 8.7 Opérations foncières - Commune de Colomiers - Avenue Jean Monnet - Aménagement d'une piste cyclable : acquisition d'une emprise foncière appartenant à la SCI GRAMONT - *DEL-19-0725*
- 8.8 Opérations foncières - Commune de Cornebarrieu - Route de Pibrac - Aménagement de voirie : acquisition d'une emprise foncière appartenant à Monsieur et Madame TORT - *DEL-19-0721*
- 8.9 Opérations foncières - Commune de Cugnaux - Chemin de la Cassagnère et chemin des Pierres : acquisition d'emprises foncières aux propriétaires riverains - *DEL-19-0727*
- 8.10 Opérations foncières - Commune de Mondonville - Chemin de Panedautes - Aménagement de voirie : acquisition d'une emprise foncière appartenant à Monsieur et Madame BOSSINI - *DEL-19-0726*
- 8.11 Opérations foncières - Commune de Toulouse - Chemin de Bordeblanche - Réaménagement de voirie : acquisition d'une emprise foncière appartenant à la société 3F OCCITANIE - *DEL-19-0830*
- 8.12 Opérations foncières - Commune de Toulouse - Rue Edmond Rostand : acquisition d'emprises foncières appartenant aux consorts Marmier (modification de la délibération DEL-19-0560 du 13 juin 2019) - *DEL-19-0879*
- 8.13 Opérations foncières - Commune de Toulouse - Voie de liaison entre les rues Vincent Lopez-Tovar et Missak Manouchian - Aménagement de voirie : acquisition d'une emprise foncière appartenant à ARP FONCIER - *DEL-19-0716*
- 8.14 Opérations foncières - Commune de Toulouse - Quartier Prioritaire de la Ville - Quartier de la Faourette - Rue du Cotentin : acquisition d'une emprise foncière appartenant à Toulouse Métropole Habitat - *DEL-19-0717*
- 8.15 Opérations foncières - Commune de Villeneuve-Tolosane - Chemin de Côte Goubard - Aménagement d'une piste cyclable : acquisition d'une emprise foncière appartenant à la société VEOLIA - *DEL-19-0722*
- 8.16 Opérations foncières - Commune de Villeneuve-Tolosane - Rue des Lavandières - Aménagement de voirie : régularisations foncières auprès de la commune et de la SCI du 18-20 rue des Lavandières - *DEL-19-0723*
- 8.17 *Dossier supprimé*
- 8.18 Opérations foncières - Commune de Cugnaux - Place de la République : désaffectation d'une emprise foncière - *DEL-19-0729*
- 8.19 Opérations foncières - Commune de Toulouse - Quartier La Vache - 38 avenue de Fronton : désaffectation et déclassement d'un terrain - *DEL-19-0703*
- 8.20 Opérations foncières - Commune de Seilh - Impasse des Vignes : désaffectation de parcelles constituant de la voirie et appartenant à la commune - *DEL-19-0831*
- 8.21 Commune de l'Union : approbation de l'accord financier intervenu avec la Communauté des Communes des Coteaux de Bellevue pour l'acquisition des équipements situés route de Bessières - *DEL-19-0833*
- 8.22 Périmètre d'étude Paléficat Rives de l'Hers (Toulouse) - 36 rue Fénelon - Convention de portage n°13-003 conclue avec l'EPFL : adoption de l'avenant n°2 (prorogation) - *DEL-19-0702*
- 9 DEPLACEMENTS ET TRANSPORTS**
- 9.1 Réforme nationale de dépenalisation et décentralisation du stationnement payant sur voirie : affectation du produit des forfaits post-stationnement (FPS) reversé par la Mairie de Toulouse à Toulouse Métropole pour l'année 2019 - *DEL-19-0852*
- 9.2 Aménagement de voirie et mise en accessibilité des points d'arrêt au profit du réseau de bus urbain - Convention 2015-0876 de co-maîtrise d'ouvrage SMTC/Toulouse Métropole - Programme 2019 : adoption de l'avenant n°5 - *DEL-19-0853*
- 9.3 Linéo 4 (Basso Cambo - Cours Dillon) - Convention n°2016-0886 de maîtrise d'ouvrage unique conclue avec Tisséo Collectivités : approbation de l'avenant n°1 - *DEL-19-0783*
- 9.4 Linéo 9 (Empalot - L'Union) - Convention n°2016-0817 de maîtrise d'ouvrage unique conclue avec Tisséo Collectivités : approbation de l'avenant n°1 - *DEL-19-0784*
- 10 HABITAT**
- 10.1 Partenariat de Recherche et développement sur "La Métropole bio-inspirée" : adoption d'une convention avec l'université Toulouse Jean Jaurès et prise en charge des frais afférents - *DEL-19-0711*
- 11 COHESION SOCIALE**
- 11.1 Contrat de ville 2015-2020 : sollicitation des subventions auprès des partenaires pour l'octroi des dotations de fonctionnement aux Conseils Citoyens - *DEL-19-0863*
- 11.2 Attribution de la dotation annuelle de fonctionnement aux Conseils Citoyens (2019-1) - *DEL-19-0848*
- 11.3 FSE - PLIE - Accompagnement individualisé et renforcé des participants du PLIE 2018 MDFSE 201801563 - CBE Nord Haute Garonne : Avenant n° 1 (rectification suite à erreur matérielle) - *DEL-19-0989*
- 12 CULTURE**
- 12.1 Muséum - Concours littéraire de nouvelles 2019-2020 "Tranches de vies amérindiennes" : adoption du règlement - *DEL-19-0697*
- 12.2 Muséum - Festival "Terre d'Ailleurs" : adoption d'une convention de co-réalisation avec l'association "Délires d'Encre" - *DEL-19-0762*
- 12.3 Muséum - Exposition "OKA Amazonie, une forêt habitée" : demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie - *DEL-19-0930*
- 12.4 Muséum - Accessibilité : adoption d'une convention de partenariat avec le Pôle Guidance Infantile - groupe ARSEAA - *DEL-19-0782*
- 12.5 Muséum - Accessibilité : adoption d'une convention de partenariat avec l'association des Parents d'Enfants Inadaptés et Handicapés de la Société d'Airbus Toulouse (APEIHSAT) - *DEL-19-0859*

- 12.6 Muséum - Accessibilité : adoption d'une convention de partenariat avec l'Association pour l'Éducation et l'Apprentissage des Jeunes - *DEL-19-0866*
- 12.7 Muséum - Accessibilité : adoption d'une convention de partenariat avec les écoles Jean Jaurès élémentaire et Sajus maternelle de Ramonville-Saint-Agne - *DEL-19-0952*
- 12.8 Muséum - Accessibilité : adoption d'une convention de partenariat avec l'Institut des Jeunes Aveugles - *DEL-19-0953*
- 12.9 Quai des Savoirs - Echanges de communication : adoption d'une convention de partenariat avec l'association Le Club de la presse Occitanie - *DEL-19-0701*
- 12.10 Quai des Savoirs - Événement Festival Electro Alternatif : adoption d'une convention de partenariat avec l'association Reg@rts - *DEL-19-0928*
- 12.11 Quai des Savoirs - Exposition "Luminopolis" - Convention passée avec l'association Science Animation et l'association Planète Sciences Occitanie pour la réalisation de médiations auprès des publics : adoption de l'avenant n°2 - *DEL-19-0934*
- 12.12 Quai des Savoirs - Production et exploitation des médiations au sein du Plateau Créatif : adoption d'une convention de partenariat avec les associations Science Animation et Planète Sciences Occitanie - *DEL-19-0929*

13 VOIRIE

- 13.1 Echangeur de la Jonction Est sur l'Autoroute A61 : approbation d'une convention de financement avec la Région Occitanie et les Autoroutes du Sud de la France - *DEL-19-0433*
- 13.2 Adoption d'une convention type de mutualisation des données de détection Amiante-HAP et modalités de prise en charge des éventuels travaux de désamiantage sur l'espace public de Toulouse Métropole. - *DEL-19-0880*
- 13.3 3ème ligne de métro - Dévoiements des réseaux de signalisation lumineuse tricolore et réseaux numériques : adoption d'une convention avec Tisseo Ingénierie - *DEL-19-0745*
- 13.4 3ème ligne de métro - Mission d'études, de coordination et de synthèse en vue du maintien de l'intégrité des réseaux associés et aux raccordements des ouvrages du métro : adoption de l'avenant n°1 avec Tisséo Ingénierie - *DEL-19-0746*
- 13.5 Commune de Toulouse - Enfouissement de réseaux aériens téléphoniques et création d'installations communautaires de télécommunications - 22ème Convention locale avec Enedis : adoption de l'avenant n°1 - *DEL-19-0748*
- 13.6 Enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur supports communs - Conventions locales avec l'opérateur Orange pour l'année 2019 : adoption de deux avenants - *DEL-19-0749*
- 13.7 Communes de Blagnac, Mondouzil, Toulouse et L'Union - Enfouissements de réseaux de communications électroniques : Adoption de conventions particulières avec l'opérateur Orange - *DEL-19-0750*
- 13.8 Commune de Beauzelle - ZAC de Garossos : intégration des voies et équipements dans le domaine public - *DEL-19-0695*
- 13.9 Commune de Bruguères - Lotissement "Le Domaine de Gamouna" - Rue de la Vallée : intégration dans le domaine public (modification de la délibération DEL-18-0083) - *DEL-19-0803*
- 13.10 Commune de Bruguères - Rue de la Plaine : Intégration dans le domaine public - *DEL-19-0811*
- 13.11 Commune de Castelginest - Lotissement "Les Paradisiens" : Ouverture d'une enquête publique pour le classement d'office de la rue de l'Aubépine et de la rue des Eglantines - *DEL-19-0804*
- 13.12 Commune de Colomiers - Petit chemin de Tournefeuille : intégration de la voie desservant le domaine Bastide dans le domaine public - *DEL-19-0800*
- 13.13 Commune de Colomiers - ZAC Garroussal : intégration dans le domaine public des emprises de voirie desservant la ZAC - *DEL-19-0802*
- 13.14 Commune de Colomiers - ZAC Maconnais : intégration des emprises de voirie desservant la ZAC dans le domaine public - *DEL-19-0801*
- 13.15 Commune de Cugnaux - Rue Paul Sabatier - Lotissement "Les Caprices de Jade" : intégration dans le domaine public de la voie et des réseaux - *DEL-19-0778*
- 13.16 Commune de Fenouillet - Rue du Hameau à la Française : classement d'office et intégration dans le domaine public suite à enquête publique - *DEL-19-0708*
- 13.17 Commune de Gagnac sur Garonne - Rue du Four : classement d'office et intégration dans le domaine public suite à enquête publique - *DEL-19-0707*
- 13.18 Commune de l'Union - Lotissement "Loubers" : Ouverture d'une enquête publique pour le classement d'office de l'impasse des Péunias, de la rue des Coquelicots et de la rue des Pervenches (partie) - *DEL-19-0805*
- 13.19 Commune de Mondonville - L'Orée de la forêt : intégration de voies dans le domaine public (modifie la délibération n° DEL-14-665) - *DEL-19-0696*
- 13.20 Communes de Saint Alban/Fonbeauzard - Lotissement les Alouettes : Ouverture d'une enquête publique pour le classement d'office de la rue Charles De Gaulle, de la rue des Faisans et de la rue des Alouettes - *DEL-19-0806*
- 13.21 Commune de Toulouse - Lotissement "Le village de Borderouge" - Rues Marie Daram, Madeleine Kahn Klein, Saragosse et Robert Doisneau : intégration des voies dans le domaine public - *DEL-19-0440*
- 13.22 Commune de Toulouse - Impasse Basso Cambo : intégration de la voie et des réseaux dans le domaine public - *DEL-19-0777*
- 13.23 Commune de Toulouse - Rues Louis Fouré-Labrot et Miguel Pascual : intégration dans le domaine public - *DEL-19-0779*
- 13.24 Commune de Tournefeuille - Rue de la Gibecière et Passage des chasseurs : intégration dans le domaine public - *DEL-19-0780*

14 EAU ET ASSAINISSEMENT

- 14.1 Commune de Colomiers - Effondrement du réseau public d'eaux pluviales : adoption d'un protocole transactionnel avec l'Etat - *DEL-19-0860*
- 14.2 Téléphérique Urbain Sud (TUS) - Dévoiemement des réseaux d'assainissement : adoption d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec Tisséo Collectivités et Véolia - *DEL-19-0740*
- 14.3 Commune de Pibrac - Ancien chemin de Brax - Opération "Le Clos de la Barthe" - Travaux de renforcement d'un réseau d'eau potable et pose d'un point d'eau incendie : adoption d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec l'aménageur Groupe Garona et la commune de Pibrac. - *DEL-19-0855*

15 DECHETS URBAINS

- 15.1 3ème ligne de métro - Reconstitution de la déchèterie professionnelle de Daturas : adoption d'une convention avec Tisséo Ingénierie, la Mairie de Toulouse et DECOSSET - *DEL-19-0821*
- 15.2 3ème ligne de métro - Réaménagement du site de transfert des déchets de Daturas : adoption d'une convention avec Tisséo Ingénierie, la Mairie de Toulouse et DECOSSET - *DEL-19-0822*
- 15.3 3ème ligne de métro - Reconstitution de la compostière de déchets verts de Daturas : adoption d'une convention avec Tisséo Ingénierie, la Mairie de Toulouse et DECOSSET - *DEL-19-0823*

15.4 Gestion des déchets verts - Site de la Compostière : renouvellement de la convention d'entente intercommunale entre le SIVOM SAGe et Toulouse Métropole - *DEL-19-0710*

16 QUESTIONS DIVERSES

Jean-Luc MOUDENC invite Emilion ESNAULT, benjamin de l'Assemblée, à procéder à l'appel des présents.

Le quorum étant atteint, Jean-Luc MOUDENC ouvre la séance :

Je vous informe de la remise en séance du point suivant :

Voirie - 13.1 : Échangeur de la Jonction Est sur l'Autoroute A61 : approbation d'une convention de financement avec la Région Occitanie et les Autoroutes du Sud de la France – *DEL-19-0433*
qui annule et remplace le document précédemment envoyé.

1 Approbation du compte rendu du Bureau du 13 juin 2019

Le compte rendu du Bureau du 13 juin 2019 est soumis à l'approbation du Bureau

⇒ **Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.**

2 Ressources humaines

M. DE LAGOUTINE présente les points inscrits à l'ordre du jour.

DEL-19-0812 - Emplois de Toulouse Métropole : autorisation de recruter des agents contractuels

⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]**

DEL-19-0966 - Emplois de Toulouse Métropole - autorisation de recruter des agents contractuels : rectification de la délibération 19-0543 du 13 juin 2019

⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]**

DEL-19-0813 - Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) : précisions et intégration du cadre d'emploi des ingénieurs en chef

⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]**

DEL-19-0814 - Création d'une prime d'intéressement collectif pour la réorganisation des dépôts Monlong et Raisin

⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]**

DEL-19-0927 - Théâtre et Orchestre du Capitole - Personnel artistique et techniciens du spectacle : modification d'emploi

⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]**

DEL-19-0827 - Renouvellement de la mise à disposition de personnel de Toulouse Métropole auprès de la Mission Locale de Toulouse

⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]**

DEL-19-0215 - Mise à disposition de personnel de Toulouse Métropole auprès du Commissariat à l'Aménagement, au Développement et à la Protection du Massif des Pyrénées - Direction du développement des capacités des territoires

⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]**

DEL-19-0974 - Application du règlement général de la protection des données (RGPD) aux données personnelles liées à la rémunération des agents : adoption d'une convention avec la Recette des Finances de Toulouse
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*

3 Administration

M. AUJOLAT présente le point inscrit à l'ordre du jour.

DEL-19-0869 - Communes de Aussonne, Blagnac, Cugnaux, Saint-Jory et Toulouse - Implantation de canalisations souterraines électriques, d'un poste de transformation et d'un support pour conducteurs aériens : adoption de conventions de servitudes avec ENEDIS
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*

M. TRAUTMANN présente le point inscrit à l'ordre du jour.

DEL-19-0878 - Achat d'équipements de protection individuelle : adoption d'une convention de groupement de commandes avec des communes membres de Toulouse Métropole
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*

4 Finances

M. BRIAND présente les points inscrits à l'ordre du jour.

M. RAYNAL

Je souhaite intervenir sur deux points. Le premier, c'est une demande d'information sur un projet ancien, le projet de la ZAC Garonne, un point que je souhaiterais éclaircir. Il est indiqué que, depuis longtemps maintenant, l'îlot A est gelé, à la demande de la collectivité. Est-ce que l'on pourrait nous dire quel type de projet est attendu sur cette partie ?

M. BRIAND

Je ne voudrais pas donner le sentiment de « botter en touche » mais je pense qu'Annette LAIGNEAU sera mieux placée que moi pour répondre à la destination potentielle de l'îlot A de la ZAC Garonne.

Mme LAIGNEAU

Dans le cadre de la ZAC Garonne, il y avait effectivement un projet sur cette partie, qui perdure depuis quelques années. Ce projet a été interrompu parce des alternatives, notamment liées à la troisième ligne de métro, avaient été proposées. Nous avons donc travaillé avec Oppidéa et Tisséo pour trouver une solution, notamment pour l'une des stations de métro, dont la réalisation impliquait le relogement d'un commerce. Nous sommes toujours en train de travailler sur ce sujet et nous allons lancer une étude d'ensemble, puisqu'il faut appréhender tous les secteurs de la ZAC Garonne, y compris celui de la future station des 7 Deniers, une station importante. Nous savons également que des fonciers sont en attente d'être libérés sur la zone des 7 Deniers. Je pense par exemple au foncier d'Enedis. Nous savons qu'à la pointe des 7 Deniers, en bordure du canal latéral, qui est aussi un secteur avec un fort potentiel, il y a des réserves foncières. D'ailleurs, vous connaissez bien le sujet puisqu'à l'époque, vous aviez entrepris les premières réserves sur cet îlot. L'étude globale qui va être lancée très prochainement doit favoriser la coordination. Cet îlot n'est donc pas

abandonné. Au contraire, à l'intérieur de la ZAC, nous sommes en train d'y travailler. Et les porteurs de projets, ceux qui avaient été identifiés pour accompagner ce travail, sont bien sûr au courant de ces réflexions.

M. RAYNAL

Merci pour la précision. C'est un projet que j'avais connu à un moment donné, mais dont j'avais oublié la substantifique moelle.

Ma deuxième interrogation est une question relative aux finances, c'est pour avoir un ordre d'idée du volume des conventions de reversement partiel de Taxe d'Aménagement Majorée. Pour rappel, le démarrage de la TAM a été complexe. Au début, nous avons rencontré des difficultés pour faire rentrer cette taxe. On l'a votée mais elle ne rentrait pas. Puis, elle s'est mise à rentrer. Est-ce qu'aujourd'hui, on peut avoir une vision plus globale ? Est-ce que cela fonctionne à 100% ou, au contraire, est-ce qu'on rencontre toujours des difficultés à faire rentrer la TAM ?

M. BRIAND

Effectivement, on a eu « des difficultés à l'allumage », parce que la Direction Départementale des Territoires (DDT) a tardé à mettre en place la procédure de liquidation et recouvrement. Par ailleurs, on est sur un territoire qui est quand même assez large. Il y a donc aussi probablement un nombre important de dossiers, parmi les gros dossiers, qui font l'objet de permis de construire modificatifs, voire d'annulations ou de changements. Et cela peut expliquer des problèmes rencontrés dans la gestion de la liquidation de la TAM. Pour autant, depuis les discussions que nous avons eues, vous vous en souvenez, que ce soit en Bureau ou en Conseil, nous avons eu l'occasion de participer à plusieurs réunions avec la DDT. J'avais moi-même participé à une ou deux réunions avec le Directeur Départemental, en expliquant que les problèmes de l'organisation de l'Etat n'étaient pas les nôtres et qu'il n'était pas admissible de subir ces retards de liquidation. D'après les derniers éléments dont on dispose aujourd'hui, on est en flux courant, c'est-à-dire que les liquidations sont effectuées dans des délais normaux et le recouvrement s'établit désormais sur un rythme normal. C'est donc plutôt bon signe. Après, il semble que, du côté de l'Etat, ils aient été amenés à déconcentrer la gestion des dossiers. Ils se sont organisés pour répartir la charge de travail et optimiser cette gestion. Et puis un dernier point, semble-t-il, concerne des problèmes informatiques rencontrés par ces services déconcentrés de l'Etat, ce qui ne surprendra personne ! Et donc certaines erreurs de notification de TAM, par l'Etat, seraient de nature à amener des corrections ultérieures. Mais ça, c'est un sujet récurrent.

DEL-19-0908 - ZAC Garonne : versement d'une avance à la SEM Oppidea

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [57 VOIX]

NON PARTICIPATION AU VOTE [8 VOIX] (MMES TRAVAL-MICHELET, LAIGNEAU, MM. CARLES, AUJOULAT, PLANTADE, LAGLEIZE, BROQUERE, ESNAULT.)

DEL-19-0907 - Demande d'admission en non-valeur des titres irrécouvrables et reprises de provisions - Budget principal et budgets annexes Eau Potable et Assainissement

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]

DEL-19-0910 - Commune de Bruguières - Secteur hors zone d'activité économique et zone d'équipements publics : approbation d'une convention de reversement partiel de Taxe d'Aménagement Majorée (TAM)

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]

DEL-19-0911 - Commune de Cugnaux - Secteur Glassière : approbation d'une convention de reversement partiel de Taxe d'Aménagement Majorée (TAM)
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*

DEL-19-0912 - Commune de Gratentour - Secteur " commune " : approbation d'une convention de reversement partiel de Taxe d'Aménagement Majorée (TAM)
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*

DEL-19-0913 - Commune de Saint-Jory - Secteur " urbanisé " : approbation d'une convention de reversement partiel de Taxe d'Aménagement Majorée (TAM)
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*

DEL-19-0909 - Commune de Toulouse : approbation d'une convention de reversement partiel de Taxe d'Aménagement Majorée (TAM) sur différents secteurs
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*

DEL-19-0914 - Convention de reversement du produit des forfaits post stationnement - exercice 2020
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*

5 Prospective, Contractualisation et Programmations métropolitaines

M. CHOLLET présente les points inscrits à l'ordre du jour.

DEL-19-0876 - Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 - Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse (ENSA Toulouse) - Réhabilitation et extension du bâtiment : adoption de la convention d'opération
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*

DEL-19-0882 - Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 CROUS Toulouse Occitanie- Réhabilitation des bâtiments 1, 2, 3 de la cité universitaire Daniel Faucher : adoption de la convention d'opération
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*

6 Développement économique et Emploi

M. SERP présente le point inscrit à l'ordre du jour.

DEL-19-0877 - Numérique - Etude relative aux objets connectés (IOT) : adoption d'une convention avec la Banque des Territoires
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*

7 Urbanisme et Projets urbains

Mme LAIGNEAU présente les points inscrits à l'ordre du jour.

DEL-19-0744 - Conduite de l'inventaire du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Toulouse dans le cadre des études du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) et poursuite de la réalisation de la carte archéologique de Toulouse Métropole - Convention cadre pluriannuelle conclue avec l'Etat et la mairie de Toulouse : adoption de l'avenant n°2 au titre de l'année 2019
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*

DEL-19-0534 - Toulouse EuroSudOuest - Libération du Centre Technique du Raisin - Réalisation d'un techno-centre municipal et métropolitain Avenue d'Atlanta : adoption d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Mairie de Toulouse
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*

8 Aménagement et Politique foncière

M. COQUART présente les points inscrits à l'ordre du jour.

DEL-19-0427 - ZAC Gabardie (Toulouse) : approbation du bilan de clôture de la concession d'aménagement
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*

DEL-19-0428 - ZAC Gabardie (Toulouse) : approbation de la suppression de la ZAC
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*

DEL-19-0757 - Opération d'aménagement Toulouse EuroSudOuest - Fonciers ferroviaires mutables - Etablissement de plans de gestion environnementaux et réalisation d'une étude portant sur les conditions de démolition des bâtiments et réseaux ferroviaires désaffectés : adoption d'une convention financière avec Europolia et la SNCF
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [64 VOIX]*
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. MOUDENC.)

DEL-19-0854 - Commune de Bruguières - Secteur Le Coustou - 37 rue de la Briqueterie : approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) avec la société XF Investment
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*

DEL-19-0724 - Opérations foncières - Communes d'Aussonne et de Mondonville - Chemin de la Vitarelle - Aménagement de voirie : acquisition de terrains à la société ADAM US et aux consorts SARLABOUX
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*

DEL-19-0718 - Opérations foncières - Commune de Bruguières - 9 rue du Lavoir : acquisition d'emprises foncières appartenant aux consorts LAURENT
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*

DEL-19-0725 - Opérations foncières - Commune de Colomiers - Avenue Jean Monnet - Aménagement d'une piste cyclable : acquisition d'une emprise foncière appartenant à la SCI GRAMONT
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*

DEL-19-0721 - Opérations foncières - Commune de Cornebarrieu - Route de Pibrac - Aménagement de voirie : acquisition d'une emprise foncière appartenant à Monsieur et Madame TORT
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*

DEL-19-0727 - Opérations foncières - Commune de Cugnaux - Chemin de la Cassagnère et chemin des Pierres : acquisition d'emprises foncières aux propriétaires riverains
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*

- DEL-19-0726 - Opérations foncières - Commune de Mondonville - Chemin de Panedautes - Aménagement de voirie : acquisition d'une emprise foncière appartenant à Monsieur et Madame BOSSINI**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*
- DEL-19-0830 - Opérations foncières - Commune de Toulouse - Chemin de Bordeblanche - Réaménagement de voirie : acquisition d'une emprise foncière appartenant à la société 3F OCCITANIE**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*
- DEL-19-0879 - Opérations foncières - Commune de Toulouse - Rue Edmond Rostand : acquisition d'emprises foncières appartenant aux conjoints Marmier (modification de la délibération DEL-19-0560 du 13 juin 2019)**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*
- DEL-19-0716 - Opérations foncières - Commune de Toulouse - Voie de liaison entre les rues Vincent Lopez-Tovar et Missak Manouchian - Aménagement de voirie : acquisition d'une emprise foncière appartenant à ARP FONCIER**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*
- DEL-19-0717 - Opérations foncières - Commune de Toulouse - Quartier Prioritaire de la Ville - Quartier de la Faourette - Rue du Cotentin : acquisition d'une emprise foncière appartenant à Toulouse Métropole Habitat**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*
- DEL-19-0722 - Opérations foncières - Commune de Villeneuve-Tolosane - Chemin de Côte Goubard - Aménagement d'une piste cyclable : acquisition d'une emprise foncière appartenant à la société VEOLIA**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*
- DEL-19-0723 - Opérations foncières - Commune de Villeneuve-Tolosane - Rue des Lavandières - Aménagement de voirie : régularisations foncières auprès de la commune et de la SCI du 18-20 rue des Lavandières**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*
- DEL-19-0729 - Opérations foncières - Commune de Cugnaux - Place de la République : désaffectation d'une emprise foncière**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*
- DEL-19-0703 - Opérations foncières - Commune de Toulouse - Quartier La Vache - 38 avenue de Fronton : désaffectation et déclassement d'un terrain**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*
- DEL-19-0831 - Opérations foncières - Commune de Seilh - Impasse des Vignes : désaffectation de parcelles constituant de la voirie et appartenant à la commune**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*
- DEL-19-0833 - Commune de l'Union : approbation de l'accord financier intervenu avec la Communauté des Communes des Coteaux de Bellevue pour l'acquisition des équipements situés route de Bessières**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*

DEL-19-0702 - Périmètre d'étude Paléficat Rives de l'Hers (Toulouse) - 36 rue Fénélon - Convention de portage n°13-003 conclue avec l'EPFL : adoption de l'avenant n°2 (prorogation)
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*

9 Déplacements et Transports

M. LATTES présente les points inscrits à l'ordre du jour.

DEL-19-0852 - Réforme nationale de dépenalisation et décentralisation du stationnement payant sur voirie : affectation du produit des forfaits post-stationnement (FPS) reversé par la Mairie de Toulouse à Toulouse Métropole pour l'année 2019
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*

DEL-19-0853 - Aménagement de voirie et mise en accessibilité des points d'arrêt au profit du réseau de bus urbain - Convention 2015-0876 de co-maîtrise d'ouvrage SMTC/Toulouse Métropole - Programme 2019 : adoption de l'avenant n°5
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*

DEL-19-0783 - Linéo 4 (Basso Cambo - Cours Dillon) - Convention n°2016-0886 de maîtrise d'ouvrage unique conclue avec Tisséo Collectivités : approbation de l'avenant n°1
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*

DEL-19-0784 - Linéo 9 (Empalot - L'Union) - Convention n°2016-0817 de maîtrise d'ouvrage unique conclue avec Tisséo Collectivités : approbation de l'avenant n°1
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*

10 Habitat

Mme TRAVAIL-MICHELET présente le point inscrit à l'ordre du jour.

DEL-19-0711 - Partenariat de Recherche et développement sur "La Métropole bio-inspirée" : adoption d'une convention avec l'université Toulouse Jean Jaurès et prise en charge des frais afférents
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*

11 Cohésion sociale

Mme ESCUDIER présente les points inscrits à l'ordre du jour.

M. RAYNAL

Pour mon information, car je ne connais pas tout de cette application des Conseils citoyens de par la Loi. Est-ce qu'un rapport d'activité a été fait au plan global ? Il donnerait, je crois, une bonne vision des choses. S'il a été fait, ce qui est sans doute le cas, est-ce qu'il peut nous être transmis ? Cela nous permettrait de voir comment fonctionnent ces formules citoyennes qui ne sont pas si simples que cela à mettre en place.

M. MOUDENC

Etiez-vous aux Assises de la Politique de la Ville, il y a quelques semaines ? Pendant plusieurs journées, elles ont permis à tous les acteurs de la Politique de la Ville de se retrouver justement pour partager ce travail.

Mme ESCUDIER

Au sein de la commission Cohésion Sociale, nous abordons très souvent ces questions et effectivement, les services évaluent au quotidien et en permanence l'ensemble de ce qui est déployé et ce qui est financé au titre du Contrat de Ville. Justement, dans le cadre des Assises de la Politique de la Ville, à cette occasion, nous avons souhaité que ce bilan soit effectué par les acteurs et les Conseils citoyens qui portent réellement et directement ces actions, de façon à être tout à fait en conformité avec l'esprit de la loi, à savoir un portage citoyen par les acteurs eux-mêmes. Et c'est bien ce que nous faisons localement.

M. RAYNAL

Ma question n'était pas une mise en doute de quoi que ce soit. Mais justement, puisque ces Assises se sont tenues, et parce que c'était le moment de faire cette synthèse, je me demandais si un petit document serait fourni.

Mme ESCUDIER

Oui, il y aura bel et bien un bilan qui sera rendu.

M. MOUDENC

On va éditer les actes des Assises qui seront envoyés à tous les élus métropolitains.

Mme ESCUDIER

Nous avons toutefois souhaité ne pas devancer la communication et la présentation de ces rapports et bilans aux acteurs eux-mêmes, de façon à ce que leur parole soit vraiment prise en compte et mise en lumière dans le rendu final.

M. RAYNAL

Ne voyez pas dans tous mes propos une mise en cause de ce qui est réalisé. J'ai posé une question et la réponse m'a été donnée. La transmission des actes des Assises me convient parfaitement.

M. MOUDENC

Au-delà de la question ponctuelle de Claude RAYNAL, je vais faire un commentaire d'ordre général. Ces Conseils citoyens ont vu le jour par la loi LAMY et le but était de mettre, dans le processus de construction des projets de la Politique de la Ville, des citoyens que l'on ne voit pas beaucoup. Il y avait une sorte de tête à tête très ancien, traditionnel, entre les autorités publiques, dont les collectivités locales, et les associations des quartiers concernés. Là, l'idée était d'impliquer des citoyens qui ne sont pas forcément des militants associatifs, mais qui habitent le quartier et qui pourraient, eux aussi, participer au processus. Et pour présider la commission nationale réunissant France Urbaine et l'Association des Maires de France sur ces sujets-là, je peux témoigner que nous dressons, au niveau national comme au niveau local, un bilan un peu mitigé. Dans un premier temps, la nouveauté a certes permis de faire émerger des visages nouveaux autour de la table de discussion, mais la Politique de la Ville, ce sont des sujets importants, avec parfois une sémantique particulière, des complexités, des procédures qui sont lourdes et lentes. C'est vrai qu'au bout de deux ans, nous avons pu observer, ici comme ailleurs, des phénomènes que je qualifierai de « décrochage » d'une partie des citoyens. Ce qui fait que tous les Conseils citoyens ont continué à vivre, mais ils ne sont pas aussi animés que ce que l'on aurait voulu. On avait en particulier choisi un moyen permettant d'élargir la palette des citoyens participants, c'est celui du tirage au sort d'une partie d'entre eux. On avait également lancé un appel à candidatures pour participer au

Conseil citoyen. Et puisqu'il est dit que ces Conseils citoyens doivent être renouvelés régulièrement, lorsqu'on est arrivés à l'issue du premier cycle et qu'on a lancé un appel à candidatures pour le second, il faut bien reconnaître que nous avons été en carence de candidatures. On a donc parfois reconduit les plus motivés du premier cycle, non sans peine. Karine TRAVAIL-MICHELET, Joseph CARLES et Michel AUJOULAT peuvent eux aussi en témoigner, je dois dire qu'on a eu une relation plutôt positive. Les Conseils citoyens ont amené du débat sur certaines questions. Je crois que le bilan est positif et on peut dire que la loi est pertinente. Par contre, nous n'avons pas encore atteint le niveau d'ambition que le législateur aurait aimé atteindre, que nous aurions aimé atteindre, nous tous et les acteurs de terrain. Mais ça se passe très bien et j'ai souhaité que tous les deux ans, nous organisions ces Assises de la Politique de la Ville auxquelles sont présents les Conseils citoyens. Cette année, l'édition était particulièrement réussie. J'ai compté plus d'une quinzaine d'élus métropolitains présents à tel ou tel moment de la journée. Il y a eu au total 900 participants. D'habitude, il y a toujours des processus de relance d'invitations, ce qui n'a pas été nécessaire cette année. Donc quand même, on voit bien que le travail fait par ou avec les Conseils citoyens est positif.

DEL-19-0863 - Contrat de ville 2015-2020 : sollicitation des subventions auprès des partenaires pour l'octroi des dotations de fonctionnement aux Conseils Citoyens
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*

DEL-19-0848 - Attribution de la dotation annuelle de fonctionnement aux Conseils Citoyens (2019-1)
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*

DEL-19-0989 - FSE - PLIE - Accompagnement individualisé et renforcé des participants du PLIE 2018 MDFSE 201801563 - CBE Nord Haute Garonne : Avenant n° 1 (rectification suite à erreur matérielle)
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*

12 Culture

M. ANDRE présente les points inscrits à l'ordre du jour.

DEL-19-0697 - Muséum - Concours littéraire de nouvelles 2019-2020 "Tranches de vies amérindiennes" : adoption du règlement
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*

DEL-19-0762 - Muséum - Festival "Terre d'Ailleurs" : adoption d'une convention de co-réalisation avec l'association "Délires d'Encre"
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*

DEL-19-0930 - Muséum - Exposition "OKA Amazonie, une forêt habitée" : demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*

DEL-19-0782 - Muséum - Accessibilité : adoption d'une convention de partenariat avec le Pôle Guidance Infantile - groupe ARSEAA
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*

DEL-19-0859 - Muséum - Accessibilité : adoption d'une convention de partenariat avec l'association des Parents d'Enfants Inadaptés et Handicapés de la Société d'Airbus Toulouse (APEIHSAT)
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*

DEL-19-0866 - Muséum - Accessibilité : adoption d'une convention de partenariat avec l'Association pour l'Éducation et l'Apprentissage des Jeunes
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*

DEL-19-0952 - Muséum - Accessibilité : adoption d'une convention de partenariat avec les écoles Jean Jaurès élémentaire et Sajus maternelle de Ramonville-Saint-Agne
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*

DEL-19-0953 - Muséum - Accessibilité : adoption d'une convention de partenariat avec l'Institut des Jeunes Aveugles
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*

DEL-19-0701 - Quai des Savoirs - Echanges de communication : adoption d'une convention de partenariat avec l'association Le Club de la presse Occitanie
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*

DEL-19-0928 - Quai des Savoirs - Evénement Festival Electro Alternatif : adoption d'une convention de partenariat avec l'association Reg@rts
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*

DEL-19-0934 - Quai des Savoirs - Exposition "Luminopolis" - Convention passée avec l'association Science Animation et l'association Planète Sciences Occitanie pour la réalisation de médiations auprès des publics : adoption de l'avenant n°2
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*

DEL-19-0929 - Quai des Savoirs - Production et exploitation des médiations au sein du Plateau Créatif : adoption d'une convention de partenariat avec les associations Science Animation et Planète Sciences Occitanie
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*

13 Voirie

M. CARNEIRO présente les points inscrits à l'ordre du jour.

En ce qui concerne la 13.1, je souhaite m'y attarder un peu car elle pose un cas d'école. Lors des travaux de l'échangeur de Borderouge, nous nous sommes rendus compte que dans le partenariat qui nous liait à la Région et les Autoroutes du Sud de la France (ASF), nous n'avions pas suffisamment d'informations sur le « qui a fait quoi ? » et le « qui a investi combien ? ». Malheureusement, ASF a toujours refusé de nous donner les décomptes définitifs de cette opération, au motif que, juridiquement, les travaux faits par ASF dans le cadre de ce type de partenariat restaient aux risques et périls du seul concessionnaire. Pourtant, il ne nous semble pas que cela puisse raisonnablement constituer un obstacle à la communication d'informations et notamment ce décompte définitif d'opérations que nous demandions.

Aujourd'hui, pour le projet de l'échangeur de la Jonction Est, nous proposons donc une convention qui est un peu plus précise de ce point de vue-là. Vous connaissez la nature du projet, c'est la création d'un échangeur entre Lasbordes et Montaudran et des voies d'entrecroisement. Le tout pour exactement 35 900 000 euros HT en valeur 2016, avec une participation de la Métropole à hauteur de 14 950 000 euros et de la Région Occitanie à

hauteur de 2 990 000 euros. Dans cette convention, nous demandons à la Région de fournir un récapitulatif détaillé des dépenses subventionnables afférentes à l'opération. Deuxième demande, c'est que l'on puisse organiser une réunion préalable qui permette, lors d'un nouveau tour de table, de redéfinir le « Qui fait quoi » et « qui finance quoi, comment et combien et dans quelles conditions ? ». Et puis, à la fin, nous demandons un décompte définitif d'opérations. Quoi de plus normal entre partenaires qu'une clarification des comptes et un échange sur ce sujet ? Pierre COPPEY, Président Directeur Général d'ASF, nous a répondu comme l'avaient fait, préalablement et directement, ses services. A plusieurs reprises donc, ils ont dit que ça n'était pas acceptable dès lors qu'il y avait cette notion de risques et périls pour les concessionnaires. Le Président MOUDENC a écrit une lettre conjointe avec la Présidente de la Région pour appuyer la demande mais le Président COPPEY a maintenu son point de vue. Je crois qu'une rencontre est prévue dans les prochaines semaines. Donc si d'aventure il fallait modifier ce projet de convention, dans laquelle nous demandons des choses toutes à fait normales et naturelles, nous reviendrons vers vous lors du prochain Bureau, avec les modifications nécessaires. Mais pour l'heure, nous pensons qu'il faut maintenir ce cap, être fermes sur ce point. On doit savoir combien chaque partenaire a payé pour savoir si effectivement cela correspond bien aux investissements forfaitaires tels qu'ils étaient définis a priori. Voilà en substance les éléments. Il y a un enjeu effectivement, mais c'est un enjeu de clarification.

M. CARLES.

Moi je trouve très bien d'avoir cette convention, mais je souhaiterais que l'on aille aussi vite sur d'autres projets, sur lesquels on a des accords avec d'autres collectivités, notamment le Conseil Départemental. Moi je veux bien mais là, ça veut dire qu'on mobilise une partie du Plan d'Aménagement Routier Métropolitain (PARM) dans ce dispositif. Donc j'espère que nous irons aussi vite sur d'autres conventions pour, dans le même ordre d'idée, sceller des engagements que nous prenons dans un certain nombre d'opérations. Vous avez bien compris que je pensais au prolongement de la 902 et au pont de franchissement de la Garonne.

M. MOUDENC

Je pense que si le souhait de Joseph CARLES était exaucé, alors on irait à l'encontre du but qu'il défend. Parce que, si effectivement les projets dont il parle devaient avancer au même rythme que la Jonction Est, cela voudrait dire qu'on ne pourrait rien faire pendant 10 ans. Contrairement à l'impression que donne son intervention, la Jonction Est n'avance pas très vite, et c'est le moins que l'on puisse dire. Ça fait plus de 10 ans qu'on en parle ! Au contraire, je ne souhaite pas que les dossiers pour lesquels nous avons conclu un accord avec le Département prennent autant de temps.

Nous sommes en attente de la position du Département sur une première tranche d'infrastructures pointées dans notre accord et qui ne posent pas de problème sur le plan politique entre la collectivité départementale et la nôtre. Il s'agit justement de ne pas perdre de temps et de lancer les travaux au plus vite, pour éviter d'être dans le même calendrier que celui de la Jonction Est. On me dit que la réponse du Département serait donnée dans les jours qui viennent.

M. CARNEIRO

Je veux rappeler que ce projet de Jonction Est avait, au même titre que le Boulevard Urbain Nord, fait l'objet d'une inscription à la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI). C'est donc une affaire assez ancienne. Pour rappel, nous avons été un peu stoppés dans notre élan par l'ARAFER, l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières, un organisme qui peut émettre des avis, qui ne sont pas opposables mais qui dans la réalité, sont

regardés avec beaucoup d'attention par les personnes concernées. En l'occurrence, cet avis concernait les transports en commun et l'infrastructure routière. Après plusieurs arbitrages, le Ministère est intervenu. Le Président a pris le dossier en charge et nous avons réussi à reprendre un rythme de croisière sur ce sujet. Je rappelle que nous sommes également restés « plantés », passez-moi l'expression, sur le Boulevard Urbain Nord à la suite d'un recours pour lequel nous nous sommes pourvus en cassation. C'est donc aussi un dossier ancien, mais quand il ressurgira, il ne faudra pas dire qu'on a été vite dans la reprise du rythme ; comme vous le savez, il y a des éléments aléatoires et exogènes qui impactent tous les projets de cette nature.

Sur le partenariat avec le Département, juste une information pour compléter les propos du Président. On est en pleine négociation. On a eu trois réunions jusqu'à présent, on va en avoir une autre très prochainement. Il y a effectivement un rapprochement avec le Département, mais il y a des choses complexes à mettre en place. Nous avons par exemple une absence de synchronie, et c'est bien normal, entre nos organes délibératifs, mais cela fait que nous devons conventionner dès le départ, bien mettre les choses sur la table et se donner des temporalités longues. Mais on travaille sur ce sujet, on se voit souvent, et une structure permanente de négociations et d'échanges, une double structure, au niveau technique et politique, a été mise en place. Je conduis le groupe pour le compte de la Métropole. Nous avons effectivement une nouvelle rencontre programmée au début du mois prochain. Voilà ce que je voulais vous dire. On va très loin dans la démarche. Nous allons même nous mettre d'accord sur la signalétique avec le Département. Sur la Jonction Est, j'espère proposer prochainement une convention de cofinancement.

M. CARLES

Bien sûr, je me réjouis à chaque fois que l'on avance. Simplement, en termes de calendrier, je crois que les premières acquisitions foncières du prolongement de la RD 902 ont été faites, il y a 33 ans déjà !

M. MOUDENC

Oui mais la Métropole n'est pas responsable de l'inertie départementale qui, effectivement, a été particulièrement grave, à notre détriment. D'autres agglomérations ont été bien mieux traitées, malheureusement pour nous, alors qu'elles participent d'un effort financier moindre à ces infrastructures et qu'elles bénéficient d'un pouvoir fiscal des citoyens supérieur.

M. CARNEIRO

En tout cas, on travaille beaucoup avec le service. Tout le monde est sur le pont, pour ne pas dire sur la route. Mais le terme « route » est inapproprié et je devrais plutôt parler de l'axe mobilité, parce que le bitume ne représente que 30% de l'axe mobilité. On ne fait pas de la route, on fait du multimodal.

Mme MAUREL

Je ne veux pas rajouter au sujet mais simplement rappeler une date. Le 3 octobre 2017, nous avons pris un engagement au niveau du Conseil de la Métropole, pour un périmètre d'étude sur l'extension de la RD902. Pour autant, ni moi ni mes collègues maires du secteur, n'avons eu connaissance de l'ouverture de ce périmètre d'étude. Et, en l'occurrence, ce délai-là nous appartient totalement.

M. CARNEIRO

Très sincèrement, 2017, moi je trouve que ce n'est pas si vieux que ça. Tout à l'heure, vous avez parlé de 20 à 30 ans pour certains projets. Il ne faut pas oublier que la fusée est à

plusieurs étages, que des études multimodales sont menées en partenariat avec la Région, le Département, avec l'Etat, et que ce périmètre d'étude fait bel et bien l'objet d'un partenariat avec les organismes que je viens d'indiquer. Cette étude intègre un lot d'une quinzaine d'études qui relèvent du plus haut niveau et qui sont conduites par le Préfet, la Région, le Président de la Métropole. Il y a donc un rythme particulier et au fur et à mesure que nous aurons les résultats de ces études, avec des maîtres d'ouvrage d'études qui sont différents puisqu'il y a un partage de la maîtrise d'ouvrage, vous serez destinataires de l'information. Mais aller plus vite que la musique ne serait pas opportun et, moi, je trouve qu'en deux ans on en a fait beaucoup. Bien sûr, on peut toujours faire plus mais nous aurions pu en faire beaucoup moins. Il ne faut pas tomber dans l'amnésie, ou dire que rien n'a été fait en 30 ans et que, là en deux ans, il faudrait tout faire. C'est bien gentil, mais ce n'est pas la réalité des choses. Et pour avoir des contacts multiples avec tous les maires, je peux dire qu'il y a des projets qui avancent. Pour Seilh par exemple, j'ai signé hier un ordre de service. Non, nous travaillons beaucoup et je vous invite à passer une journée au sein du service Infrastructure. Venez avec moi toute la journée et vous verrez que vous n'aurez pas forcément envie de revenir le lendemain.

M. RAYNAL

Ces sujets sont compliqués. Il faut les aborder tranquillement. On le sait, le PARM a été un bon travail de réflexion, d'étude, permettant d'obtenir un chiffrage. Ce chiffrage se situe à 2 milliards d'euros de mémoire. Et je me souviens des propos du Vice-Président à la Voirie qui avait eu une parole assez juste, me semble-t-il, en indiquant qu'il faudrait sans doute trois mandats pour réaliser ces travaux à deux milliards. Je me souviens de cette phrase. C'est sans doute vrai.

M. CARNEIRO

On n'est pas à l'abri d'une bonne surprise.

M. RAYNAL

Oui mais je reprends ces propos, et ils ne me choquent pas. 2 milliards, on ne les trouve pas comme ça. En plus il faudra actualiser cette programmation. Ce qui est intéressant à partir d'un dossier comme celui-là et qui ne pose pas de difficultés en soi, c'est qu'il pose une question : Comment on met en marche les projets les uns par rapport aux autres, à quel rythme et avec quelles perspectives ? Et c'est vrai qu'il faut partir sur une vision longue des choses parce que l'argent ne tombe pas du ciel et j'ai bien peur que ce soit encore le cas dans les années qui viennent. Nous sommes donc dans une période compliquée, mais ça vaut le coup, me semble-t-il, de commencer. Alors, vous avez fait quelque chose qui est bien, un échéancier sur six ans où apparaissent les différentes étapes, le moment des études, celui des DUP, le moment où les travaux démarrent, etc., Moi je pense que sur un certain nombre de priorités définies par le PARM, il serait bon de commencer à mettre en place un petit échéancier des projets. Cela permettrait à chacun de s'y retrouver et aussi, éventuellement, d'avoir un discours adapté devant les administrés. Chacun peut parler dans son coin de la RD902, du Canal Saint-Martory, avec toute son histoire, tout cela est vrai ; mais rien n'est plus catastrophique que de dire aux gens : « On va démarrer » alors que dans les faits, on démarre 15 ans après. Si c'est ça, autant le savoir, autant avoir une petite organisation des choses permettant de caler l'exécution de ces 2 milliards d'euros. Voilà, je crois qu'on partage tous l'idée que de toutes façons c'est long, que ça passe par des négociations avec les partenaires et parfois avec des partenaires autoroutiers, dans ce cas précis. Cela ne nous empêche pas de présenter une sorte de mise en route. Sinon on va passer chaque année à se dire : « Alors on démarre quand, notre étude ? » Et ça, c'est très désagréable finalement. Donc

il faudra bien, en début de mandat prochain, et quels que soient ceux qui seront aux manettes, poser sur la table un certain nombre de prévisions.

M. CARNEIRO

Président, juste un mot, pour dire qu'on y travaille. Nous avons déjà le timing propre à chaque sujet, mais la difficulté, le véritable travail que nous devons effectivement faire au début du prochain mandat, c'est une Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI), une programmation d'enveloppes. Ensuite un comité technique, en lien évidemment étroit avec les décideurs politiques, pourra dire : « Voilà ce que l'on peut faire avec l'enveloppe dont on dispose, voilà ce que l'on va faire avec un vrai programme d'actions ». Je pense que c'est en début de mandat que nous pourrions faire cela, comme d'ailleurs nous l'avons déjà fait durant ce mandat. Aujourd'hui, je suis en capacité de vous dire, projet par projet, comment les choses peuvent se dérouler, à une exception près, c'est l'implantation du pont au nord de la Garonne. Le Conseil Départemental a lancé une étude là-dessus, mais ne présente qu'une seule hypothèse de franchissement. Ce n'est pas réaliste et on va devant les difficultés, on le sait. Il faut au moins deux hypothèses de travail.

M. MOUDENC

Très bien, moi je pense que l'avantage du PARM, c'est de nous avoir permis de mener une analyse partagée, pas seulement sur le constat, mais aussi sur la priorisation. Nous savons bien que la problématique financière est réelle, cela a été dit et bien dit. Moi aussi je suis impatient que l'on puisse avancer concrètement, c'est à dire que l'on puisse démarrer les premières opérations, c'est dans ce sens que l'on travaille avec le Département et donc on est bien d'accord. Plus tôt ça démarrera et mieux ça sera. Et ça crédibilisera tout le travail que nous avons fait de manière très positive, tous ensemble.

DEL-19-0433 - Echangeur de la Jonction Est sur l'Autoroute A61 : approbation d'une convention de financement avec la Région Occitanie et les Autoroutes du Sud de la France

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*

DEL-19-0880 - Adoption d'une convention type de mutualisation des données de détection Amiante-HAP et modalités de prise en charge des éventuels travaux de désamiantage sur l'espace public de Toulouse Métropole.

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*

DEL-19-0745 - 3ème ligne de métro - Dévoiements des réseaux de signalisation lumineuse tricolore et réseaux numériques : adoption d'une convention avec Tisseo Ingénierie

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*

DEL-19-0746 - 3ème ligne de métro - Mission d'études, de coordination et de synthèse en vue du maintien de l'intégrité des réseaux associés et aux raccordements des ouvrages du métro : adoption de l'avenant n°1 avec Tisséo Ingénierie

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*

DEL-19-0748 - Commune de Toulouse - Enfouissement de réseaux aériens téléphoniques et création d'installations communautaires de télécommunications - 22ème Convention locale avec Enedis : adoption de l'avenant n°1

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*

- DEL-19-0749 - Enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur supports communs - Conventions locales avec l'opérateur Orange pour l'année 2019 : adoption de deux avenants**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*
- DEL-19-0750 - Communes de Blagnac, Mondouzil, Toulouse et L'Union - Enfouissements de réseaux de communications électroniques : Adoption de conventions particulières avec l'opérateur Orange**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*
- DEL-19-0695 - Commune de Beauzelle - ZAC de Garossos : intégration des voies et équipements dans le domaine public**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*
- DEL-19-0803 - Commune de Bruguières - Lotissement "Le Domaine de Gamouna" - Rue de la Vallée : intégration dans le domaine public (modification de la délibération DEL-18-0083)**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*
- DEL-19-0811 - Commune de Bruguières - Rue de la Plaine : Intégration dans le domaine public**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*
- DEL-19-0804 - Commune de Castelginest - Lotissement "Les Paradisiens" : Ouverture d'une enquête publique pour le classement d'office de la rue de l'Aubépine et de la rue des Eglantines**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*
- DEL-19-0800 - Commune de Colomiers - Petit chemin de Tournefeuille : intégration de la voie desservant le domaine Bastide dans le domaine public**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*
- DEL-19-0802 - Commune de Colomiers - ZAC Garroussal : intégration dans le domaine public des emprises de voirie desservant la ZAC**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*
- DEL-19-0801 - Commune de Colomiers - ZAC Maconnais : intégration des emprises de voirie desservant la ZAC dans le domaine public**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*
- DEL-19-0778 - Commune de Cugnaux - Rue Paul Sabatier - Lotissement "Les Caprices de Jade" : intégration dans le domaine public de la voie et des réseaux**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*
- DEL-19-0708 - Commune de Fenouillet - Rue du Hameau à la Française : classement d'office et intégration dans le domaine public suite à enquête publique**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*
- DEL-19-0707 - Commune de Gagnac sur Garonne - Rue du Four : classement d'office et intégration dans le domaine public suite à enquête publique**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*

- DEL-19-0805 - Commune de l'Union - Lotissement "Loubers" : Ouverture d'une enquête publique pour le classement d'office de l'impasse des Pétunias, de la rue des Coquelicots et de la rue des Pervenches (partie)**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*
- DEL-19-0696 - Commune de Mondonville - L'Orée de la forêt : intégration de voies dans le domaine public (modifie la délibération n° DEL- 14-665)**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*
- DEL-19-0806 - Communes de Saint Alban/Fonbeauzard - Lotissement les Alouettes : Ouverture d'une enquête publique pour le classement d'office de la rue Charles De Gaulle, de la rue des Faisans et de la rue des Alouettes**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*
- DEL-19-0440 - Commune de Toulouse - Lotissement "Le village de Borderouge" - Rues Marie Daram, Madeleine Kahn Klein, Saragosse et Robert Doisneau : intégration des voies dans le domaine public**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*
- DEL-19-0777 - Commune de Toulouse - Impasse Basso Cambo : intégration de la voie et des réseaux dans le domaine public**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*
- DEL-19-0779 - Commune de Toulouse - Rues Louis Foure-Labrot et Miguel Pascual : intégration dans le domaine public**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*
- DEL-19-0780 - Commune de Tournefeuille - Rue de la Gibecière et Passage des chasseurs : intégration dans le domaine public**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*

14 Eau et Assainissement

M. SOLERA présente les points inscrits à l'ordre du jour.

- DEL-19-0860 - Commune de Colomiers - Effondrement du réseau public d'eaux pluviales : adoption d'un protocole transactionnel avec l'Etat**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*
- DEL-19-0740 - Téléphérique Urbain Sud (TUS) - Dévoiement des réseaux d'assainissement : adoption d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec Tisséo Collectivités et Véolia**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*
- DEL-19-0855 - Commune de Pibrac - Ancien chemin de Brax - Opération "Le Clos de la Barthe" -Travaux de renforcement d'un réseau d'eau potable et pose d'un point d'eau incendie : adoption d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec l'aménageur Groupe Garona et la commune de Pibrac.**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]*

15 Déchets urbains

M. PERE présente les points inscrits à l'ordre du jour.

DEL-19-0821 - 3ème ligne de métro - Reconstitution de la déchèterie professionnelle de Daturas : adoption d'une convention avec Tisséo Ingénierie, la Mairie de Toulouse et DECOSET

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]

DEL-19-0822 - 3ème ligne de métro - Réaménagement du site de transfert des déchets de Daturas : adoption d'une convention avec Tisséo Ingénierie, la Mairie de Toulouse et DECOSET

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]

DEL-19-0823 - 3ème ligne de métro - Reconstitution de la compostière de déchets verts de Daturas : adoption d'une convention avec Tisséo Ingénierie, la Mairie de Toulouse et DECOSET

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]

DEL-19-0710 - Gestion des déchets verts - Site de la Compostière : renouvellement de la convention d'entente intercommunale entre le SIVOM SAGe et Toulouse Métropole

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [65 VOIX]

M. MOUDENC

Très bien, y-a-t-il des questions diverses ? Il n'y en a pas, la séance est donc levée.

La séance est levée à 10h25.